

## RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES

Notre saison s'est arrêtée avant même d'avoir commencée, heureusement nos concours hivernaux se sont déroulés normalement jusque fin février.

Nous sommes 17 licenciés en 2020 soit 2 de moins que l'an passé.

Trois joueurs n'ont pas repris leur licence et un nouveau joueur a adhéré.

Le club a été représenté aux deux Assemblées Générales du CD88.

Le Tête à tête du club a été remporté par Claude GERMAIN qui a battu Frédéric VINCENT en finale et la consolante a vu la victoire de Gérard COMTE sur Antoine CUNAT.

200 kms ont été parcourus au nom du club.

Les concours hivernaux sur invitations sont reconduits pour la saison 2020-2021 et comme la saison précédente nous ne ferons pas de demande d'organisation de concours officiels.

Les engagements pour les Championnats de Club doivent être faits pour le 22 Novembre, le Comité d'activité propose à l'Assemblée Générale de ne rien changer et d'engager le même nombre d'équipes que la saison précédente bien que ce soit en contradiction avec la réglementation sur l'arbitrage .

Le corps arbitral étant ouvert à tous , chaque licencié âgé de moins de 65 ans peut candidater.

Avoir un arbitre est vital pour le club, car conformément au vote du congrès de Troyes des 11 et 12 janvier 2019 le Comité Directeur de la FFPJP a pris de décision d'imposer des arbitres aux clubs d'après l'échéancier suivant :

2020 : 1 arbitre pour un club de plus de 50 licenciés, 2 arbitres à partir de 151 licenciés.

2021 : 1 arbitre pour tout club participant aux compétitions par équipes CDC, CRC, CNC et Coupe de France.

2024 : 1 arbitre par club.

En toute logique nous ne pouvons pas engager d'équipes la saison prochaine bien que le CD88 nous demande de le faire pour le 22 novembre et nous ne pourrions pas nous affilier en 2024 à moins qu'un volontaire s'engage à être arbitre.

Avant d'aborder le compte-rendu financier il faut savoir que cette année la licence devait être augmentée de 2 € pour financer le Centre National de la FFPJP sans doute construit dans les Bouches du Rhône et de 1 € pour financer l'emploi de Monsieur Frédéric MACHNIK Conseiller Technique pour le Comité Régional GRAND EST; finalement il n'en sera rien le Comité des Vosges a décidé lors de sa réunion du 2 octobre ne pas répercuter cette augmentation pour 2021.

Il faut savoir aussi que de Présidente du CR GRAND EST au regard du bénéfice réalisé de 60 000 € a proposé une ristourne sur la cotisation des licences ce qu'ont refusé les membres du CR.

Le bénéfice réalisé par le Comité des Vosges avoisine les 30 000 €.

Les finances de l'activité dégagent un excédent de 142,48 € à hauteur de 3 163,07 € de recettes, pour mémoire le budget prévisionnel 2020 était de 4 000 €, la somme de 1 376,48 € est disponible pour débiter la prochaine saison.

Nous avons obtenu une subvention de 200 € du Conseil Départemental des Vosges pour achat de matériel et une subvention de 400 € de la Caisse locale du Crédit Agricole pour l'organisation de nos concours, ce qui nous a permis de changer l'ordinateur du secrétariat.

Cette année étant olympique nous sommes obligés de renouveler notre Comité Directeur pour 4 ans.

Dans un premier temps comme cela a été décidé le 9 juin lors de la dernière réunion du Comité d'activité nous prendrons le minimum de licences pour pérenniser notre présence au sein de la FFPJP.